

MAIRIE DE LIGNIERES

2 Grande rue

10130 LIGNIERES

Mail : mairie.lignieres@wanadoo.fr



Site : Lignières 10130

Tél : 03.25.70.53.02



A VISITER A LIGNIERES

L'église Saint Martin



Pittoresque église romane **du XII siècle** située au cœur de la commune, **classée aux monuments historiques**. Après une destruction partielle par un incendie, elle a été reconstruite et agrandie au **XVI siècle**. A l'intérieur vingt cinq statues sont presque toutes classées.

La bascule à bestiaux



A deux pas de l'église Saint Martin, la bascule à bestiaux a été commandée par la commune en 1930 et **construite en 1931**, elle témoigne de sa forte activité agricole. Aujourd'hui en pleine rénovation, elle fait partie du patrimoine rural de la commune de Lignières.

Le lavoir de la paix



C'est le dernier qui subsiste des quatre lavoirs qui existaient autrefois dans la commune. Il a été **construit en 1858** et rénové au début des années 2000 par l'**association des Amis du Patrimoine de Lignières**. Il a fier allure avec son toit en impluvium, une colombe en céramique symbolise la paix. Pour trouver le lavoir : prendre la rue des Ormes et à proximité, vous trouverez des panneaux vous y emmèneront.

La croix blanche



La croix blanche se dresse sur une butte, **elle date de 1534** et c'est une des plus anciennes du département. Prendre la RD82 en direction de Coussegrey et vous la trouverez en empruntant le chemin de pierres à droite du cimetière.

La forêt communale

La forêt communale existe sans doute depuis le moyen âge. La forêt est maintenant exploitée par l'**ONF** et les habitants ont conservés les droits d'affouages. La forêt est essentiellement plantée de chênes, mais également d'autres essences telles que des pins ou des châtaigniers. La forêt offre de nombreuses possibilités de promenades qu'il faut partager avec les chasseurs en période de chasse.



Les deux étangs

Étang de la **Gaillarde** au Nord et étang des **Souillards** au Sud, sont artificiels. Ne manquez pas de les visiter à toutes les saisons. Les étangs sont un paradis pour les pêcheurs. Vous pouvez vous procurer des droits de pêche à la mairie de Lignières aux heures de permanences : **le mardi de 8h à 12h30 et le vendredi de 14h à 18h30** (tél : 03.25.70.53.02 ou 06.76.91.40.96). Le règlement ainsi que les tarifs sont disponibles en mairie ou au tableau d'affichage des étangs. Accessibles en voiture par la D22 en direction de Chessy-les-prés.